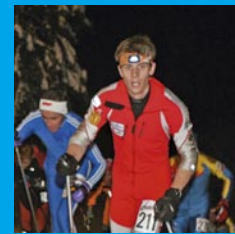
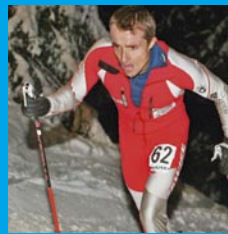


Nouvelle tendance

Le ski de randonnée sur les pistes



De plus en plus de gens pratiquent le ski de randonnée sur les pistes. Les raisons de cet engouement sont diverses: envie de pratiquer du sport et de faire du ski, protection des domaines skiables contre les avalanches, bonnes conditions pour la descente et possibilité de se restaurer dans une cabane ou une buvette en bonne compagnie. Mais cette nouvelle

tendance est une source de risques et de conflits potentiels. Avec le présent dépliant, le Club Alpin Suisse CAS souhaite attirer l'attention des randonneurs sur les éventuels problèmes et leur donner des conseils afin que leurs sorties sur les pistes de ski se déroulent sans heurts et en toute sécurité.



www.seilbahnen.org

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



www.sac-cas.ch



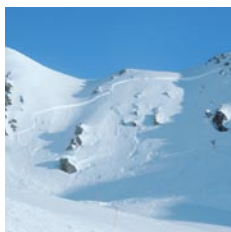
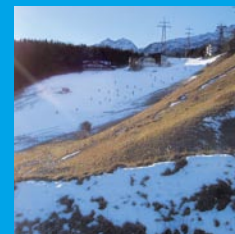
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Le ski de randonnée sur les pistes

Règles de conduite et recommandations

Conflits, dangers et solutions



Pendant les heures d'ouverture des pistes, il y a danger du fait du **trafic en sens inverse**. C'est pourquoi, pendant la journée, les randonneurs ne doivent utiliser que le bord de la piste et monter en file indienne, pas de front. Ils redoubleront de prudence aux abords des sommets, des passages étroits et des pentes raides, en cas de neige verglacée et lorsqu'ils souhaitent traverser la piste. Les chiens pouvant également poser un sérieux problème, il est interdit de les emmener sur les pistes de ski.

Après la fermeture des remontées mécaniques en fin de journée, les pistes sont fermées. Ensuite intervient la **préparation des pistes, souvent avec l'aide de treuils**. Les minces câbles en acier qui traversent les pistes mettent en danger la vie des skieurs. De leur côté, les engins de damage des pistes, ainsi que les canons à neige, peuvent également être dangereux, p. ex. si des conduites d'eau et d'électricité sont posées au travers de la piste. D'une manière générale, les randonneurs effectuent montées et descentes à leurs risques et périls. Il est impératif de consulter les indications relatives aux pistes, plus particulièrement en ce qui concerne leurs horaires et leur fermeture.

En cas de chutes de neige ou de vent fort, il peut être nécessaire de **déclencher des avalanches** dans les domaines skiables, ce qui met les randonneurs en danger. Ces derniers doivent absolument en tenir compte dans la planification de leurs sorties et respecter les mises en garde.

Les exploitants des domaines skiables investissent beaucoup d'argent afin de créer des conditions de piste idéales pour leurs hôtes payants. Lorsque les randonneurs descendent des **pistes fraîchement damées**, leurs traces peuvent geler et abîmer le damage. Afin d'éviter tout conflit, les randonneurs doivent s'en tenir à la bordure des pistes fraîchement damées, jusqu'à ce que celles-ci soient solidifiées.

Lorsque la couche de neige est insuffisante, les skieurs risquent **d'endommager la couverture végétale et le sol des pistes de ski**. C'est pourquoi les randonnées à ski ne doivent être entreprises que si le manteau neigeux est suffisamment stabilisé, sur les pistes comme en dehors.

Les randonnées en soirée ou la nuit peuvent considérablement **déranger la faune**. Afin de minimiser les perturbations, il est indispensable de respecter les indications d'heure et d'itinéraire destinées aux randonneurs.

Sur les **parkings**, il peut y avoir des problèmes si des randonneurs garent leur voiture sur les espaces réservés aux utilisateurs des remontées mécaniques, qu'ils bloquent des sorties de voiture ou se garent sur des espaces privés. Les randonneurs sont priés de faire preuve de respect et, le cas échéant, de payer leur place dans un parking.

Dans certains lieux de sports d'hiver, des **règlements locaux spécifiques** s'appliquent en plus des règles concernant la randonnée à skis sur les pistes. Prière de vous renseigner aux guichets des remontées mécaniques ou dans les offices du tourisme.

Neuf règles

Les pistes de ski sont destinées en priorité aux utilisateurs des remontées mécaniques!



- 1 Montées et descentes se font aux risques et périls des randonneurs, qui en assument l'entière responsabilité.
- 2 N'utiliser que le bord de la piste pour monter (règle FIS n°7). Monter en file indienne, pas de front, et faire attention aux autres skieurs.

- 3 Attention aux abords des sommets, des passages étroits et des pentes raides, en cas de neige verglacée et de traversée des pistes. Ne pas traverser aux endroits dépourvus de visibilité.

- 4 Ne jamais emprunter de piste fermée. Respecter les indications sur place, notamment en ce qui concerne les itinéraires.
- 5 Prudence maximale lorsque les pistes sont préparées. Pour des raisons de sécurité, les pistes de ski sont fermées lors de l'utilisation de treuils. Il y a danger de mort!

- 6 N'utiliser que le bord des pistes fraîchement damées.
- 7 Être attentif aux dangers, faire particulièrement attention aux avalanches. S'abstenir d'emprunter des domaines skiables où des déclenchements artificiels d'avalanches sont à prévoir.

- 8 Ne pas emmener de chien sur les pistes de ski.
- 9 Respecter les réglementations de parcage et payer sa place de stationnement.

Les neuf règles pour les randonneurs empruntant des pistes de ski ont été adoptées conjointement par l'association des remontées mécaniques suisses et le Club Alpin Suisse CAS. Elles sont valables à partir de décembre 2005.